

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Séance du 5 Décembre 2014

09h00

Jardin du Pharo, Marseille

(Amphithéâtre GASTAUT)

PV soumis pour approbation au Conseil Académique

En sa séance du 16 juin 2015

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND, Président de l'Université

Mme Mireille BASTIEN

M. Denis BERTIN

M. Philippe BLACHE

Mme Françoise DIGNAT-GEORGE

M. Yves LAFONT

M. Jean-Louis MEGE

Mme Laurence MOURET

M. Thierry PAUL

Mme Théa PICQUET

Mme Elyette ROUX

M. Bernard QUEGUINER

Mme Sophie VALLAS

Mme Dominique VIRIOT-BARRIAL

M. Jean-Michel VITON

M. Jean-Benoît ZIMMERMANN

Collège B

M. Serge AMABILE

Mme Dominique CHARMOT-BENSIMON

M. Denis COLLOMP

Mme Anne MAILLOUX

Collège C

Mme Hélène CHENEVAL-ARMAND

Mme Corinne FRERE

Mme Isabelle LUCIANI

Collège D

Mme Martine CONIO

Collège F

M. Pierre CAUVIN

Collège BIATSS

Mme Corinne GORI

Collège Usagers

Mme Marie DELFINO

Mme Marianne FADDOUL

M. Eddy TRAVERSARI

M. Gabriel WEINDEL

Membres extérieurs

M. Younis HERMES

Etaients représentés :

Mme Anne-Françoise GOLDBERG

Mme Bérénice KUBLER

Mme Caroline GAUDY-MARQUESTE

Mme Cécile GARNIER ABOU

Mme Magali TORRES

Mme Marie MASCLET

Mme Melika BAKLOUTI

Mme Michèle LAGET

Mme Michele TREGAN

Mme Sophie DE CACQUERAY

M Patrick PINTUS

M. Alain ENJALBERT

M. Alexis BUGADA

M. Boris GRALAK

M. Cheng Cai ZHANG

M. Guillaume POIGNET

M. Jacques DEJOU

M. Jean-Raymond FANLO

M. Nicolas AMBRE

M. Rostane MEHDI

M. Sébastien NEGREL

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

M. Pascal CARLIER Mme Martine BUSTANY M. Pierre-Yves GILLES M. Johann BERTI Mme Sophie BOUFFIER M. Jean-Paul BONY
--

Invités exceptionnels

Mme Laure MAILLE Mme Leila NEDJAR Mme Laurence SARACINO Mme Laurence SORRET
--

Soit 52 membres présents ou représentés

La séance est ouverte à 09h25, sous la présidence de Monsieur Yvon BERLAND Président du Conseil Académique de l'Université d'Aix-Marseille.

Antoine Paris assure le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

Le Président ouvre la séance et remercie particulièrement les personnes qui malgré les aléas de la circulation ont pu se présenter aux horaires indiqués sur la convocation.

Le Président présente l'ordre du jour de cette séance du Conseil Académique :

- Approbation du procès-verbal du conseil académique du 3 juin 2014
- Campagne d'emplois 2015 - Enseignants Chercheurs AMU
- Questions diverses

POINT I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL ACADÉMIQUE DU 3 JUIN 2014.

Après s'être assuré de la diffusion du procès-verbal de la séance du 3 juin 2014 auprès des membres de l'assemblée, **Monsieur le Président** s'enquiert des éventuelles corrections devant y être apportées.

Monsieur Quéguiner demande que son intervention reportée en page 6 soit corrigée en remplaçant le terme « sud-américaine » par « sud-méditerranéenne ».

Sous réserve de cette modification formulée en séance **Monsieur le Président** propose la validation du procès-verbal du Conseil Académique du 3 juin 2014.

Vote favorable des membres du Conseil Académique présents ou représentés (unanimité moins une abstention) pour la validation de la rédaction du PV du CAC du 3 juin 2014.

POINT II : CAMPAGNE D'EMPLOIS 2015 - ENSEIGNANTS CHERCHEURS AMU (ANNEXE 1).

Avant d'entrer dans l'analyse de chacun des postes de la campagne d'emploi 2015 d'AMU, **Monsieur le Président** souhaite apporter des éléments de contexte qui permettront de resituer cette question à la fois dans le circuit de validation institutionnelle et dans une conjoncture économique nationale difficile et non sans conséquences pour l'établissement.

En premier lieu, **Monsieur le Président** rappelle le rôle consultatif du Conseil Académique en matière de politique d'emplois des enseignants-chercheurs. Cet avis, sollicité chaque année lors d'une campagne d'emplois, sera transmis au Conseil d'Administration de l'établissement qui reste l'organe décisionnaire en la matière.

Concernant cette fois le contexte socio-économique de cette campagne, **Monsieur le Président** évoque une situation nationale tendue aux niveaux budgétaire et financier.

Dans ce contexte de raréfaction des subventions publiques, l'Université s'apprête à valider (mardi 9 décembre prochain) son budget pour l'année 2015 sans avoir connaissance du montant de la dotation de fonctionnement que lui allouera l'Etat. De fait, le budget qui sera proposé à la validation du Conseil d'Administration sera construit sur la base de la reconduction du budget 2014.

Toutefois, à la différence de 2014, la dotation de l'Etat ne couvrira pas les évolutions mécaniques de la masse salariale (GVT positif, Charges patronales liées aux emplois Sauvadet, la revalorisation catégorielle des agents de catégorie B et C). Ces évolutions représentent un montant de 8,8 millions d'euros que l'Université devra prendre à sa charge pour 2015.

Dans l'hypothèse (très probable) d'une dotation 2015 inférieure à celle de 2014, AMU devra adopter des mesures complémentaires pour s'assurer de la soutenabilité de son budget 2015.

Ainsi la campagne d'emplois 2015 qui est proposée au CAC a été élaborée dans l'optique d'un contrôle des dépenses liées à la masse salariale.

Les principales mesures proposées pour stabiliser cette masse salariale sont le « décalage » (différer le recrutement sur un poste vacant pour une année) et la limitation des recrutements d'Attachés temporaires d'enseignement et de recherche à des ATER à plein temps. Enfin, lorsque certains recrutements semblent n'être pas « urgents » pour les composantes, les supports seront reversés au BQE (Bonus Qualité Emploi) en vue d'être redéployés vers des Unités de Recherche et les composantes qui sont sous-dotées, ou qui ont démontré un réel dynamisme dans l'implantation de thématiques nouvelles de Recherche ou de Formation, et qui sont considérées, stratégiquement, comme prioritaires.

Malgré tout, cette campagne d'emploi 2015 prévoit un nombre de recrutements par voie de concours équivalent à celui de 2014.

Monsieur le Président tient à souligner que la campagne d'emplois AMU pour 2015 proposée à la validation du Conseil Académique prend en compte tous les supports d'Enseignants-Chercheurs disponibles et intègre toutes les catégories d'emplois vacants et susceptibles de l'être. En outre, elle a été conduite dans la plus grande transparence et dans le respect des engagements du contrat d'établissement. Aussi, vise-t-elle à répondre en priorité à l'effort de soutien de la Recherche comme à celui de la réussite des étudiants.

Enfin, retraçant les étapes de l'élaboration de cette politique d'emploi 2015 relative aux Enseignants-Chercheurs, **Monsieur le Président** rappelle qu'il a initié un dialogue de gestion avec les composantes sur cette thématique dès le mois de juillet 2014 et qu'au terme des validations en CAC, CT et CA les éléments de la campagne d'emploi 2015 d'AMU pourront être renseignés dans l'application ministérielle ATRIA de gestion des postes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour conclure cette mise en perspective, **Monsieur le Président** évoque à nouveau les contraintes financières induites par la réduction de la dotation de l'Etat pour la deuxième année consécutive (après une réduction de 6.5 millions d'euros en 2014, l'effort à consentir pour l'année 2015 est de 8,8 millions d'euros).

Ce désengagement de l'Etat va contraindre l'établissement à puiser dans son fonds de roulement pour pouvoir assumer l'ensemble de ses charges de fonctionnement et équilibrer son budget pour 2015, alors que par ailleurs le Ministère des finances recommande à AMU de reconstituer son fonds de roulement.

Complétant cette introduction, **Monsieur Bertin** précise que les projets de recrutement proposés ici tiennent compte :

- d'éléments conjoncturels tels que l'absence d'ouverture de concours d'agrégation en 2015 pour la section CNU n°5 (Sciences économique) ;
- d'une stratégie de publication de concours sur des profils de postes « pluriels » permettant de réduire la durée des campagnes de recrutement en auditionnant des candidats pouvant correspondre à plusieurs postes. Cette stratégie a déjà été expérimentée avec succès pour les recrutements de l'UFR Sciences en 2014.

Madame Mailloux, compulsant le tableau de la campagne d'emplois 2015 (tableau annexé au présent), s'interroge à propos de la signification des lignes décrivant des postes sans recrutement pour 2015 dont on signale le reversement à la BQE.

Pour lui répondre, **Monsieur le Président** présente l'objectif de ce BQE. Le BQE est un « volant » de supports non affectés à une composante précise. Il est alimenté à partir du reversement de supports de postes vacants provenant des composantes. Le BQE permet donc de redistribuer les supports de manière à rééquilibrer les forces des unités de recherche et de renforcer les équipes dont les thématiques entrent parmi les priorités de la stratégie de Recherche de l'établissement.

Evoquant le poste décrit en ligne 296 du tableau, **Madame Mouret** souhaite obtenir des précisions quant aux modalités pratiques de l'échange de poste entre les universités de Lyon et AMU, sachant qu'il s'agit du départ d'un enseignant de Chimie qui quitterait AMU en échange de la venue d'un enseignant de Lettres en provenance de Lyon. Est-il normal d'afficher ici la vacance de ce poste en section chimie alors que la procédure d'échange de poste n'est pas encore finalisée et que le recrutement se ferait en dehors de la section chimie si l'échange a effectivement lieu ?

Madame Escalier (DGS) lui répond que pour permettre la mobilité et « l'échange de professeurs » il faut que chacun des établissements déclare au préalable l'ouverture de son poste à la mutation. C'est pourquoi le support du poste de l'enseignant chimiste qui partirait d'AMU figure dans ce tableau quand bien même AMU n'a pas l'assurance que l'échange se finalise d'une part et que la personne qui arriverait de Lyon ne soit probablement pas un chimiste de l'autre.

Madame Mailloux s'enquiert des validations des profils de postes requis dans le cadre des échanges d'enseignants. Faut-il qu'au-delà de la composante et du CAC que les laboratoires concernés par l'échange définissent et valident les descriptifs des postes soumis à échange ?

Monsieur le Président lui confirme que tous les niveaux sont interrogés, les laboratoires, comme les composantes. Il illustre son propos en rappelant un récent échange de professeurs entre AMU et l'université de Nouvelle-Calédonie concernant des enseignants appartenant à la même section CNU (informatique) qui a été instruit avec les laboratoires d'accueil comme les composantes.

Madame Mouret demande une correction des données de la ligne 312 du tableau. Elle précise que l'UFR Sciences a souhaité que la section CNU affichée pour ce concours soit « 65-69 » et non pas uniquement 65 comme c'est le cas dans le document présenté.

Madame Sorret lui confirme que la modification est possible et lui propose de procéder à la correction de la ligne après une vérification de la fiche d'expression des besoins transmise par la direction de l'UFR.

Souhaitant évoquer les conditions dans lesquelles les documents supports de cet échange ont été transmis aux membres du Conseil Académique, **Monsieur Quéguiner** exprime son regret d'avoir reçu tardivement les documents relatifs à la campagne d'emploi. Il ajoute que la transmission de documents au format PDF rend difficile les analyses par les membres du CAC ne serait-ce que pour isoler des dossiers relevant de leurs secteurs disciplinaires.

Madame Sorret lui répond que les documents ont été transmis dans les temps prévus par le règlement intérieur du CAC et qu'en conséquence il est incorrect de parler de retard.

Concernant le format de transmission, **Madame Sorret** précise que les documents au format PDF étant difficilement transformables, l'Université utilise ces formats pour s'assurer de l'intégrité et de l'immutabilité des documents soumis aux votes des instances de l'université. Entendant par contre le besoin de faciliter le travail des membres du CAC, **Madame Sorret** propose de transmettre les dossiers sous deux formats, un permettant un travail de tri et de copie, l'autre au format PDF sachant que seul le document PDF fera foi au moment de valider le dossier en séance.

Revenant à la campagne d'emploi, **Monsieur Quéguiner** s'inquiète de voir transformer des postes de statutaires en CDD LRU et se demande quelles sont les raisons d'un tel dispositif.

Madame Sorret lui répond que qu'il n'y a pas à proprement parler de transformation de postes en CDD LRU. Les postes proposés en CDD LRU étaient déjà créés sous ce format en 2014. Il n'y a pas eu de création de poste avec ce profil. Il s'agit donc de postes déjà existants qui ont été régulièrement validés par les instances d'AMU avec ces modalités.

Elle précise en outre que la DRH conserve cette appellation « CDD LRU » pour garder mémoire de l'origine des supports (traçabilité) et afficher les occupations de postes en découlant. Il ne s'agit nullement pour AMU de pérenniser les recrutements en CDD LRU.

Retournant au versement de supports au BQE, **Monsieur Quéguiner** souhaite savoir si la redirection des supports vers des unités de recherche avec un faible encadrement ne va pas fragiliser d'autres filières de recherche auprès desquelles ont été récupérés ces supports.

Monsieur le Président réaffirme le double objectif du BQE :

- rééquilibrer les équipes de Recherche sous dotées ;
- renforcer les pôles de Recherche d'excellence à tels que définis par la stratégie de la Recherche de l'établissement (IDEX, LABEX...) et les formations innovantes et originales.

Aussi au titre du premier objectif **Monsieur le Président** a du mal à concevoir que ce BQE puisse accentuer un déséquilibre qu'il cherche à corriger. Pareillement, il rappelle qu'il s'agit de déplacements marginaux de supports (une dizaine de supports tout au plus). Enfin, **Monsieur le Président** précise que cette redistribution va concerner également certaines Formations innovantes, bien qu'il admette qu'il lui semble préférable de privilégier ici les aspects de la Recherche où l'identification des besoins est plus évidente.

Revenant à la demande de reconstitution du fonds de roulement de l'Université par le Ministère des finances, **Monsieur Quéguiner** questionne **Monsieur le Président** sur une stratégie lui permettant d'atteindre cet objectif.

Alimenter le fonds de roulement de l'établissement suppose la réalisation d'économies de fonctionnement. Or, ainsi que le rappelle **Monsieur le Président**, en 2 ans le coût de fonctionnement de l'établissement s'est accru de 13 millions d'euros sans que le volume de formations ou d'étudiants n'explique cette évolution. Il pointe précisément les volumes d'heures complémentaires qui sont passées de 16 à 22 millions d'euros sur cette période, et dénonce le trop grand nombre d'enseignements à faible effectif. Contrôler les ouvertures d'UE en fonction du nombre d'étudiants inscrits devrait permettre de réaliser de substantielles économies.

Il illustre ce propos en évoquant une filière de formation regroupant seulement 5 étudiants qui a sollicité la CFVU pour une restructuration de ses enseignements lui permettant de créer deux sous-groupes en fonction de choix d'UE spécifiques.

Enfin, il précise que cette question le préoccupe particulièrement en cette période d'audit de la structure par 4 Inspecteurs de la Cour des Comptes (contrôle sur site) qui ne manqueront pas de l'interroger sur les outils de contrôle des heures complémentaires mis en place par AMU.

Madame Bastien demande que soit rappelée la définition du terme décalage apparaissant dans le tableau de la campagne d'emploi.

Madame Sorret lui répond que le terme de décalage correspond au renvoi en 2016 du recrutement sur un poste pourtant déclaré vacant dès 2015. Elle dénombre 35 décalages pour l'année 2015 auxquels elle ajoute 4 décalages particuliers car pourvus dans le cadre de reversements vers le BQE.

Madame Mailloux fait remarquer que certains postes (ex. ligne 13) sont estampillés « en décalage » pour l'utilisation du support en 2014 (ce qui laisse entendre que le poste n'était pas occupé en 2014) et font l'objet d'une nouvelle demande de maintien en décalage en 2015.

Madame Sorret lui explique que dans ce cas particulier il s'agit d'un support laissé vacant par un enseignant en détachement à l'Ecole de Rome que la composante ne souhaite pas pourvoir tant que durera ce déplacement.

Madame Vallas souhaite obtenir des informations concernant les raisons de la transformation du poste décrit à la ligne 67 de la section CNU 70 vers la section 11.

Madame Sorret lui propose de lui transmettre ces informations spécifiques par courriel puisqu'elle doit se référer à la demande de la composante. Elle précise toutefois que le changement de section CNU était déjà effectif en 2014 et que cette indication de changement de section est portée dans le tableau au titre de la traçabilité des supports des postes.

Au terme de ces échanges, **Monsieur le Président** propose de soumettre à la validation de l'assemblée le vote de tableau de présentation de la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs d'AMU pour l'année 2015 en y intégrant, s'il y a lieu (vérification par DRH), la modification de la section CNU demandée en séance pour la ligne 312.

Vote favorable des membres du Conseil Académique présents ou représentés (unanimité moins trois vote contre) pour la validation du tableau de présentation de la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs d'AMU pour l'année 2015.

POINT III : QUESTIONS DIVERSES

Bien qu'aucune question diverse n'ait été proposée en début de séance, les membres du Conseil Académique souhaitent revenir sur les conditions matérielles d'organisation de ses séances.

En premier lieu émerge une demande collective de décalage des horaires de convocation à 10 heures lorsque les séances se déroulent en matinée afin que chacun puisse échapper aux contraintes de la circulation aux portes de Marseille.

Revenant sur la nature des documents diffusés (PDF contre dossiers modifiables) l'assemblée demande la possibilité de pouvoir disposer de documents facilement exploitables.

En réponse, **Madame Sorret** renouvelle sa proposition de transmission des dossiers sous deux formats, un permettant un travail de tri et de copie, l'autre au format PDF (pour vote en séance).

Mme Mailloux demande la possibilité de créer un espace commun aux membres du CAC afin d'éviter les envois en nombre de documents de grande taille, selon les modalités déjà en place pour les CFVU.

Madame Nedjar lui répond que cette solution technique est en cours de réalisation, la DAJI attendant confirmation de la DOSI quant à la finalisation de cette plateforme de partage.

Monsieur Collomp demande s'il serait possible de poster sur cette plateforme des « dossiers zippés » regroupant les fichiers d'une thématique donnée ou d'un même secteur disciplinaire plutôt que de déposer une par une toutes les pièces qui seront instruites. En effet il évoque la lourdeur du chargement de chacune des pièces (cas des dossiers de demande de délégation CNRS qui seront débattus en Conseil Académique Restreint qui auraient pu être chargés en une dizaine de secondes s'ils avaient été zippés).

La Direction des Ressources Humaines prend bonne note de cette demande.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, **Monsieur le Président** lève la séance du CAC à 11h00.

Fait à Marseille, le 10 décembre 2014

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille



Yvon BERLAND